



Biélorussie

À partir du 1er juillet 2022, les entités étrangères doivent être enregistrées au Bélarus et payer la TVA sur la vente à distance électronique de biens.

Cette exigence s'applique à la vente à distance électronique de biens ou aux transactions de médiation impliquant des acheteurs au Bélarus: particuliers et entreprises.

TVA Taux normal

Le taux de TVA standard en Biélorussie en 2023 est 20%.

TVA Taux réduit

10% – pour certains types d'aliments, de produits pour enfants et de médicaments.

Seuils

Le seuil de vente à distance est €10,000.

Qui est obligé de s'inscrire à la TVA en Biélorussie

La société étrangère est tenue de s'immatriculer à la TVA en cas de survenance de deux conditions conjointement:

L'entreprise vend des marchandises à des acheteurs individuels de Biélorussie.

Le chiffre d'affaires annuel de la vente de biens aux particuliers en Biélorussie a dépassé €10,000 par an.

L'exonération s'applique lorsque les marchandises sont vendues via une plate-forme commerciale enregistrée sur le territoire de la République de Biélorussie et verse la TVA sur les marchandises vendues.

Procédure d'inscription

L'assujetti doit s'inscrire auprès du Ministère des impôts et redevances du Bélarus. La procédure est électronique et gratuite.

Les propriétaires devront remplir et soumettre un formulaire d'immatriculation à la TVA, accompagné des pièces justificatives:

Extrait du registre du commerce.

Si la société nomme un agent fiscal local ou un représentant fiscal, alors une lettre d'autorisation ou une procuration.

Places de marché

À compter du 1er juillet 2022, les facilitateurs de Marketplace situés en dehors de la Biélorussie doivent s'enregistrer à la TVA en Biélorussie lorsqu'ils ont des revenus de la Biélorussie supérieurs à €10,000 par an. Dans un tel cas, Marketplace est obligé de calculer et de verser toutes les taxes de vente pour les ventes via ce marché.

Représentant fiscal

Il n'y a pas d'obligation de désigner un représentant fiscal en Biélorussie.

TVA déductible

Lorsque les vendeurs à distance se sont inscrits au régime simplifié de déclaration de la TVA sur les ventes aux particuliers, ces vendeurs ne peuvent pas créditer la TVA entrante.

Tenir des registres

Actuellement, le Code fiscal du Bélarus n'a pas établi de forme de tenue de registres. La comptabilité est effectuée sous une forme arbitraire, mais elle doit être fournie avec les informations suivantes:

Informations utilisées pour déterminer la localisation de l'entité ou d'un individu: nom complet, adresse, adresse réseau, numéro d'identification fiscale, nom de domaine, indicatif téléphonique international, code postal de résidence, informations bancaires, etc..

Informations permettant de déterminer la base d'imposition: le coût des services fournis, la devise de paiement, la date de la prestation de service et le nombre de paiements reçus (y compris les acomptes). En cas de retour (compensation) de fonds – le montant et la date du retour (compensation).

Date de paiement de la TVA

Le paiement de la TVA doit être soumis avant le 22 du mois suivant le trimestre de déclaration.

Dépôt des déclarations de TVA

Un contribuable doit transmettre les déclarations de revenus au ministère des Impôts et Redevances du Bélarus par voie électronique.

La [plateforme LOVAT](#) prend en charge la soumission numérique.

Les périodes de déclaration sont les suivantes: avril (Q1), juillet (Q2), octobre (Q3) et janvier (Q4).

Le premier exercice était le Q3 2022.

La date de dépôt des déclarations de revenus est au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre de déclaration.

LOVAT

